



Probleme expert d assurance/ contestation

Par Visiteur

Pouvez vous m aidez a ecrire un courrier a mon assurance
car j ai eu une avarie en mer j ai pris un grand plastique en navigation qui m a obstrue les filtres d eaux de mer suite a
cela les alarmes de temperature se sont declanches
et j ai stoppe le moteur babord j ai fait route doucement dans le port de cannes apres avoir averti ma compagnie d
assurance par telephone et suite a ce probleme j ai un joint de ciulasse abime mes moteur ayant 500 heures de marche
a peine rodes
L expert m GARDEY a precise en conclusion dans son rapport je site' que ces conditions nous paraissent aussi
exceptionnelles que peu probables
ainsi la cause la plus probable et realiste est celle d une simple avarie mecanique'
etant assure sur les avaries causes par l aspiration d un corps etranger dans le systeme de refroidissement
il est bien evident qu il cherche par ce biais a ne pas prendre en charge cette reparation
coordonees de mon assurance 014
CE PROBLEME DATE DE JUILLET 2009 ET DEPUIS J ATTENDS LA REPONSE DE MON ASSURANCE
MERCI DE ME CONSEILLER AFIN DE GARENTIR MES INTERETS
T

Par Visiteur

Cher monsieur,

L expert m G a precise en conclusion dans son rapport je site' que ces conditions nous paraissent aussi exceptionnelles
que peu probables
ainsi la cause la plus probable et realiste est celle d une simple avarie mecanique'
etant assure sur les avaries causes par l aspiration d un corps etranger dans le systeme de refroidissement
il est bien evident qu il cherche par ce biais a ne pas prendre en charge cette reparation
coordonees de mon assurance AS R
CE PROBLEME DATE DE JUILLET 2009 ET DEPUIS J ATTENDS LA REPONSE DE MON ASSURANCE
MERCI DE ME CONSEILLER AFIN DE GARENTIR MES INTERETS

Malheureusement, j'ai bien peur qu'un simple courrier à l'assurance ne suffise point à vous assurer une indemnisation.
En effet, si le conclusions de l'expert, mandaté par l'assurance, donne raison à cette dernière de refuser toute
indemnisation, l'assurance n'a aucune raison de vous écouter et de vous indemniser.

Par voie de conséquence, pour éviter tout problème de partialité de l'expert mandaté, il faudrait, pour pouvoir prétendre
à une indemnisation, engager un référé devant le tribunal de grande instance et demander la réalisation d'une expertise
judiciaire.

L'assistance d'un avocat est indispensable dans cette procédure.

Très cordialement.

Par aie mac

bonjour
CE PROBLEME DATE DE JUILLET 2009 ET DEPUIS J ATTENDS LA REPONSE DE MON ASSURANCE
vous n'en aurez pas.
sauf à ce que vous ayez assigné pour interrompre le délai, ce sinistre est prescrit depuis 2 ans...

Par jossnatee959595

BONJOUR marque de politesse

réclamer une contre-expertise ainsi que le prévoit très certainement votre contrat.

[url=https://www.augiet-tradition.com/]Assurance vie[/url]

Par isernon

jossnatee959595,

le sinistre date de 2009, le dernier message date de 2013.

je pense que depuis 9 ans le problème doit être réglé et qu'il est un tard pour une contre-expertise.

salutations

Par chaber

@ jossnatee59595

Le sujet date de 2013 !!!

Un peu de lecture vous ferait du bien: les règles du forum concernant la politesse et le code des assurances sur la prescription biennale et la contreexpertise à charge de l'assuré